

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	12/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/09/2024

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Alexandre MOUGIN , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Christian MULLER procuration à M. Serge AYACHE, M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Claude NEBON, M. Jean-Michel ARNAUD, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Olivier PAUCHON , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention (HT)
14/06/2024	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son dispositif "Instrumentarium" - Année 2024-2025	Région PACA	3 339,50 € HT
08/07/2024	Demandes de subventions pour le projet de séparation des eaux pluviales des eaux usées rue des tulipes à Gap	Agence de l'Eau Département	Agence de l'Eau : 42 496, 77 € HT Département : 25 498, 06 € HT
08/07/2024	Demande de subvention fonds verts tri a la source des biodechets	Fonds Vert (ADEME + REGION)	1 200 817,60 €

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
25/4/24	29/3/24	DIOT	Bus endommagé EB-995-XX	60€

Associations dont l'adhésion a été renouvelée :

Date de la décision	Association	Objet	Montant
02/07/24	Agence Territoriale du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, IT 04	gestion administrative des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration des communes de Curbans et de Claret	353.25 €

Marchés publics :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
marché sans publicité et sans mise en concurrence pour l'achat de pneumatiques pour la tonne à lisier du service assainissement	AZUR TRUCKS PNEU	6 477,04€ HT	7 JUIN 2024
marché sans publicité ni mise en concurrence pour le changement de la boîte de vitesse de la benne à ordures ménagères de marque MERCEDES BENZ immatriculé 8192 LA 05	DAGA Mercedes	12 898,99 € HT	7 JUIN 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la boîte de vitesse du camion Volvo de la station d'épuration immatriculé 2692 KL 05	SAS P.R TRUCKS	25 013,94€ HT	7 JUIN 2024
Location camion benne	Azur Trucks Location	4 435 € H.T	10 JUIN 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Acquisition de matériel de système d'informations voyageurs pour 6 autobus	LUMIPLAN DUHAMEL	13 645,85 € HT	11 JUIN 2024
Acquisition de 3 girouettes pour 3 autobus	LUMIPLAN DUHAMEL	10 681,15 € HT	20 JUIN 2024
Location 2eme camion benne OM	Azur Trucks Location	4 435 € H.T	10 JUIN 2024
Marché subséquent N° 2021-MS32 achat d'un Peugeot Boxer d'occasion pour le service des ordures ménagères	SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA)	22 484.29,33 € HT.	19 JUILLET 2024
Marché pour l'achat d'une console ITV UNITE 3C et logiciel RAP-VIII VIDEO	ROV Développement	28020 € HT	4 JUILLET 2024
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la remise en état du surpresseur de la station d'épuration de Gap	HIBON,	7740 € HT	11 JUILLET 2024
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour une mission de coordination sécurité	BUREAU VERITAS	5076€ HT	5 AOÛT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

et protection de la santé (CSPS) de niveau 2 relative aux travaux de rénovation de la filière boues de la station d'épuration de Gap			
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour une mission de contrôle technique relative aux travaux de rénovation de la filière boues de la station d'épuration de Gap	SOCOTEC	6700€ HT	5 AOÛT 2024

AFFAIRES JURIDIQUES :

Actions en justice :

Date	Objet	Tribunal compétent	Représentation
28/06/24	Recours contre la décision de réduction du montant de participation de l'Union européenne, au titre du FEDER, à la somme de 144 223,76 € (20,20% du montant de l'opération) en lieu et place de 238 992,00 euros (31,67%)	Tribunal administratif	Interne

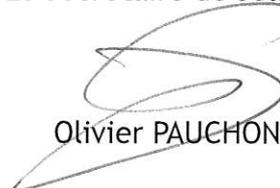
Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Olivier PAUCHON

Transmis en Préfecture le : 30 SEPT 2024

Affiché ou publié le : 30 SEPT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.